

ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE A LA DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE SAINT LOUP DU DORAT

1^{er} avis

Par arrêté du 14 juin 2018, Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Meslay Grez a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan d'occupation des sols de SAINT LOUP DU DORAT.

Ce projet a pour objectif de redéfinir les limites de la zone d'activités située en entrée de bourg et à intégrer au POS une étude dite « loi Barnier » permettant de redéfinir la marge de recul inconstructible définie le long des routes classées à grand circulation.

A cet effet, Madame Hélène APCHAIN, Avocate, a été désignée par Monsieur le Président du Tribunal Administratif en tant que commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera du Mardi 10 juillet 2018 à 9 heures au Vendredi 27 juillet 2018 à 17 heures inclus soit 18 jours consécutifs.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera déposé à la Maire de Saint Loup du Dorat - 8, rue Principale- 53290 SAINT LOUP DU DORAT -afin que le public puisse le consulter sur place aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (les mardi et mercredi de 9h à 12h et le vendredi de 15h à 17h).

Le dossier d'enquête publique pourra également être consulté sur un poste informatique mis à la disposition du public à la communauté de communes du Pays de Meslay Grez-1 voie de la Guiterrière-53170 MESLAY DU MAINE, aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30)

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la Communauté de communes du Pays de Meslay Grez (<http://www.paysmeslaygrez.fr/> rubrique « Actualités »).

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier soumis à enquête publique et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles et tenu à sa disposition, à la Mairie de Saint Loup du Dorat, siège de l'enquête.

Le public pourra également envoyer ses observations :

- par courrier à l'attention de Madame Hélène APCHAIN, commissaire enquêteur à l'adresse de la Mairie de Saint Loup du Dorat ci-dessus mentionnée ;

- par voie électronique à l'adresse mail suivante contact@paysmeslaygrez.fr en mentionnant en objet « Enquête publique- Saint Loup du Dorat » ;

Il est précisé qu'afin de ne pas créer d'incident informatique, le poids des courriels ne pourra excéder 10 méga octets, si les courriels dépassent ce poids, il est possible de les transmettre en plusieurs parties numérotées et bien identifiées afin de pouvoir effectuer leur rattachement

avec les courriers électroniques précédents.

Les observations effectuées par courrier électronique, seront mises en ligne sur le site de la Communauté de communes du pays de Meslay Grez précité.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public :

- à la mairie de Saint Loup du Dorat les :
 - Mardi 10 juillet 2018 de 9 h à 12 h
 - Vendredi 27 juillet 2018 de 14 h à 17 h

Son rapport et ses conclusions seront transmis au Président dans un délai d'un mois à compter de l'expiration de l'enquête et tenus à disposition du public pendant une durée d'un an à la communauté de communes du Pays de Meslay Grez, à la mairie de Saint Loup du Dorat et à la préfecture, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les informations relatives au dossier d'enquête publique peuvent être demandées auprès du Président de la communauté de communes du Pays de Meslay Grez.

La déclaration de projet, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sera soumis à l'approbation du conseil communautaire.